



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JANVIER 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, tenue le 7 janvier 2021 à la salle Émerie-Lapointe à 20 h 15.

Sont présentes mesdames les conseillères
Nathalie Guilbert
Lisette L'Espérance

Sont présents messieurs les conseillers :
Jean-Luc Dulude
Richard Joannette
Richard Fournier
Jean-Yves Barbeau (par conférence téléphonique)

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Lise Poissant.

Madame Louise Hébert, directrice générale adjointe, agit à titre de secrétaire.

Mot de la mairesse : Bonsoir et bienvenue à cette séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 7 janvier 2021. Le 20 décembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé a adopté l'arrêté ministériel 2020-106 pour énoncer des règles supplémentaires pour les municipalités situées dans les territoires au palier rouge. Ces règles s'ajoutent à celles prévues par le décret 1-2021 du 6 janvier dernier et s'appliquent au moins jusqu'au 15 janvier.

La Municipalité de Saint-Mathieu tient cette séance du mois de janvier à huis clos tel que stipulé par l'arrêté ministériel, c'est-à-dire que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique. Celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations des membres. Cinq conseillers et moi-même, mairesse, somme présents à la salle Émerie-Lapointe et monsieur Jean-Yves Barbeau est présent par voie cellulaire participons à cette séance. Nous sommes sur place à la salle Émerie-Lapointe par mesure de précaution en respectant la distanciation sociale et le port du masque lorsque le deux mètres n'est pas respecté.

Je prends quelques instants afin de confirmer la présence de tous les membres du Conseil et également de me confirmer leur renonciation à l'avis de convocation de 48 h lors d'une séance extraordinaire. Alors, je vais commencer par monsieur Richard Fournier, est-ce que vous renoncez à l'avis de 48 h (oui, je renonce) (présent), madame Lisette L'Espérance (oui, je renonce) (présente), monsieur Richard Joannette (oui, je renonce) (présent), madame Nathalie Guilbert (oui, je renonce) (présente), monsieur Jean-Yves Barbeau (oui, je renonce) (présent par conférence téléphonique), monsieur Jean-Luc Dulude (oui, je renonce) (présent) et moi-même Lise Poissant, mairesse, je renonce à l'avis de convocation du 48 h. Présente aussi à la séance, madame Louise Hébert, directrice des finances.

Étant donné que c'est une séance extraordinaire, il n'y a pas de questions qui ont été annoncées. Cela sera pour la prochaine assemblée régulière. Alors par souci de transparence envers les citoyens, la séance est enregistrée et sera diffusée sur le site Web de la Municipalité dès le lendemain de la tenue de la séance ou dans les jours suivants. Également, les citoyens vont prendre connaissance des résolutions adoptées par le Conseil de la Municipalité par le procès-verbal qui sera disponible pour consultation en ligne quelques jours après la séance du mois prochain.

1 RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 157 du Code municipal, les soussignés, membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu, dont cinq conseillers sont présents à la salle Émérie-Lapointe et un conseiller en conférence téléphonique, le 7 janvier 2021 à 18 h, renoncent à l'avis de convocation prévu pour la tenue de la présente séance extraordinaire et consentent à prendre en considération les affaires suivantes :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Fin d'emploi de l'employé 13-1016
4. Nomination d'un directeur général par intérim
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Sur la proposition des membres du conseil, qui sont tous présents, il est résolu à l'unanimité;

QUE chacun des élus renonce à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

2 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, madame Lise Poissant, mairesse, déclare l'assemblée extraordinaire ouverte à 20 h 17.

001-01-2021

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 7 janvier 2021 soit adopté tel que mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

002-01-2021

4 FIN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ 13-1016

CONSIDÉRANT l'évaluation de la prestation de travail du directeur général;

CONSIDÉRANT les rencontres survenues notamment en 2020 entre le Conseil municipal et le directeur général;

CONSIDÉRANT toutes les circonstances de cette affaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'ENTÉRINER la décision, prise d'un commun accord, de mettre fin à l'emploi du directeur général, à compter du 8 janvier 2021;

D'AUTORISER la mairesse, Lise Poissant, à donner effet à la présente résolution et d'autoriser le versement d'une indemnité de fin d'emploi au directeur général conformément aux documents de terminaison d'emploi;

DE DONNER INSTRUCTION à la mairesse, Lise Poissant, d'acheminer copie de la présente résolution au directeur général;

QUE les crédits requis au paiement de la présente dépense soient puisés à même le poste budgétaire concerné.

Adoptée à l'unanimité

003-01-2021

5_ NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT que le poste est vacant;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Luc Dulude
APPUYÉ PAR : Madame Lisette L'Espérance

ET RÉSOLU de nommer madame Louise Hébert, directrice générale par intérim et qu'elle soit autorisée, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Mathieu, à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

6_ PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

004-01-2021

7_ LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Guilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Yves Barbeau

ET RÉSOLU de lever la séance extraordinaire du Conseil municipal du 7 janvier 2021 à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Louise Hébert, directrice générale par intérim de la Municipalité de Saint-Mathieu, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses soumises lors de la présente séance.

(s) Lise P
Lise Poissant
Mairesse

(s) Louise Hébert
Louise Hébert
Directrice générale par intérim